



Politique en matière de protection et intégrité de l'athlète

Pour parents et athlètes

Mars 2023

1. But

Dans le but de protéger les athlètes des Espoirs Laval¹, la politique adoptée par la FQSC ([Éthique sportive - Fédération québécoise des sports cyclistes \(fqsc.net\)](http://ethique.sportive-federation-quebecoise-des-sports-cyclistes-fqsc.net)) est appliquée à tous nos membres, dans le but de défendre une personne vivant avec des difficultés dans son environnement sportif, selon ses besoins. Espoirs Laval ne tolérera aucune forme d'abus, d'harcèlement, de négligence et/ou violence physique, psychologique ou sexuelle, et ce, dans tous les programmes et activités dispensés par elle-même et par ses membres (actifs, collectifs, individuels, affinitaires et honoraires).

2. Modalités pour un signalement ou une plainte

Le formulaire de signalement est disponible à tous les athlètes et parents directement sur le site web d'Espoirs Laval. (voir Annexe)

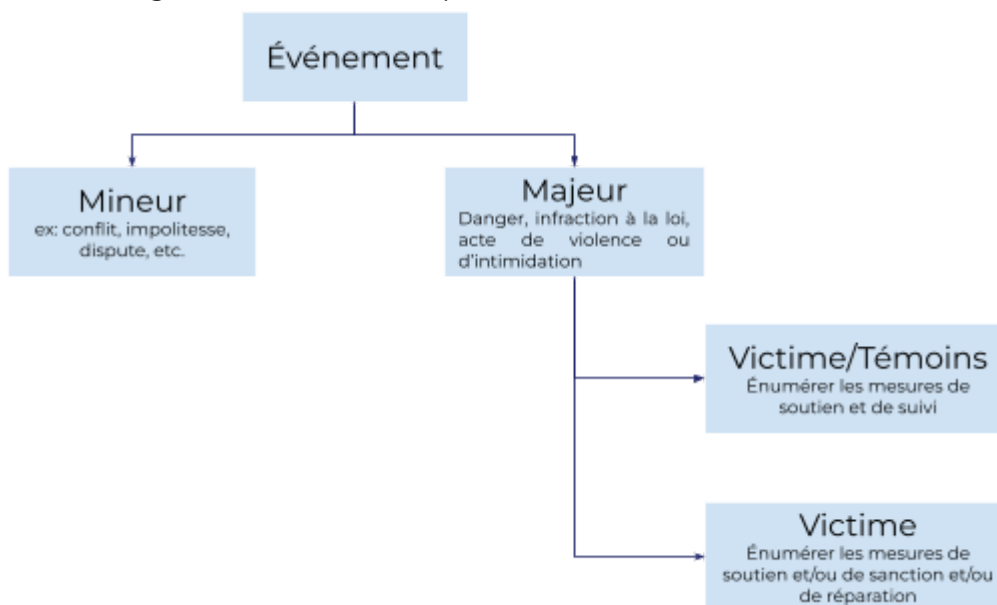
Le directeur général est disponible pour répondre aux questions des athlètes et parents et les guider à travers ce processus. Dans l'incertitude, le DG travaille en étroite collaboration avec l'organisme Sport'Aide. La présidente du CA est aussi disponible pour guider l'athlète qui souhaiterait porter plainte.

Responsable du registre des événements : Direction générale et Présidente

Lors d'une situation d'abus, de violence ou d'intimidation, la victime ou le témoin doit suivre l'arbre décisionnel suivant pour procéder à un signalement ou une plainte :

Indiquer le moyen ou la personne

Évaluation du signalement ou de la plainte



¹ Espoirs Laval inclut le Club Cycliste Espoirs Laval (U9 à U17) ainsi que Espoirs Quilicot (U19 et U23)

Événement mineur	Événement majeur																
Conflit, impolitesse, dispute, etc.	Danger, infraction à la loi, acte de violence ou d'intimidation <table border="1" data-bbox="808 344 1409 808"> <thead> <tr> <th colspan="4" data-bbox="808 344 1409 386">Actions à mettre en place</th> </tr> <tr> <th colspan="2" data-bbox="808 386 1094 470">Victime/témoïn</th> <th colspan="2" data-bbox="1094 386 1409 470">Auteur/complice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="808 470 954 716">Énumérer les mesures de soutien et de suivi</td> <td data-bbox="954 470 1094 716">les de</td> <td data-bbox="1094 470 1240 716">Énumérer les mesures de soutien et/ou sanction et/ou réparation et de suivi</td> <td data-bbox="1240 470 1409 716">les de</td> </tr> <tr> <td colspan="4" data-bbox="808 716 1409 808"> *Remplir le formulaire <i>Disponible sur le site web</i> </td> </tr> </tbody> </table>	Actions à mettre en place				Victime/témoïn		Auteur/complice		Énumérer les mesures de soutien et de suivi	les de	Énumérer les mesures de soutien et/ou sanction et/ou réparation et de suivi	les de	*Remplir le formulaire <i>Disponible sur le site web</i>			
Actions à mettre en place																	
Victime/témoïn		Auteur/complice															
Énumérer les mesures de soutien et de suivi	les de	Énumérer les mesures de soutien et/ou sanction et/ou réparation et de suivi	les de														
*Remplir le formulaire <i>Disponible sur le site web</i>																	

Ententes externes :

- L'officier aux plaintes est la première instance à consulter pour déposer une plainte : [Éthique sportive - Fédération québécoise des sports cyclistes \(fqsc.net\)](http://ethique.sportive-federation-quebecoise-des-sports-cyclistes.fqsc.net)
- Le service de police peut toujours être contacté par la victime pour porter plainte. Espoirs Laval travaille en collaboration avec la police de Laval.
- Un service d'écoute, d'accompagnement et d'orientation est aussi disponible pour les athlètes avec Sport'aide : aide@sportaide.ca ou 1-833-211-AIDE (2433)

Évaluation de la gravité du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée²

Gradation d'une intervention dans un contexte d'abus, de violence ou d'intimidation			
	Gravité faible	Gravité modérée	Gravité élevée
Fréquence	À l'occasion	Souvent	De façon continue (plusieurs fois par entraînement, événements ou semaine)
Persistance	Passager	Persiste depuis plus d'une semaine	Persiste depuis plus d'un mois
Constance	Dans un seul endroit	Dans plus d'un endroit ou contexte	Dans différents contextes (ex : site d'entraînement, site de compétition, transport, réseaux sociaux, aures)
Intensité	Impact mineur pour soi ou pour les autres	Entraîne une perturbation pour le jeune ou dans son entourage	Entraîne une perturbation grave pour le jeune ou dans son entourage

Autres éléments à prendre en considération
Légalité de l'acte (violation ou non à un règlement, à une loi, au Code criminel ou au Code civil)
Nature de l'intention (exemple : acte délibéré ou non; acte motivé par le plaisir, la colère, la peur, la recherche d'attention)
Âge des athlètes impliqués (auteurs, témoins, victimes), niveau scolaire, maturité, forces, vulnérabilité, diagnostic, médication, besoins, histoire familiale, sociale, scolaire et légale.
Déséquilibre dans le rapport de force
Capacité plus ou moins grande de la personne qui subit l'agression à se défendre (malaise, détresse, protestation, demande d'aide, etc.)
Circonstances liées au comportement (le fil des événements, le contexte avant, pendant ou après l'événement)
Possibilité de récidive

² Adapté du dossier climat scolaire, violence et intimidation. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017)

Actions, mesures de soutien et encadrement, sanctions et suivis

	Actions	Mesures de soutien	Sanctions disciplinaires	Suivi
Victime	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'athlète. • Assurer sa sécurité si nécessaire. • Vérifier son état psychologique. • Recueillir l'information nécessaire pour analyser la situation • Informer l'athlète qu'un suivi sera fait. • Aviser les parents si l'athlète est mineur. • Consulter Sport'Aide au besoin. • https://youtu.be/OcNoWbQ9k-g 	<ul style="list-style-type: none"> • Références aux ressources externes si nécessaire. 	N/A	Rencontres de suivi pour s'assurer que l'athlète soit en sécurité et que les mesures de soutien et d'encadrement soient mises en place par les Espoirs Laval/Quilicot.

Intimidateur présumé	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'intimidateur présumé par le DG. • Rappel du code de conduite et des comportements attendus. • Exiger que tous les comportements de violence et d'intimidation cessent immédiatement. • Appliquer les sanctions en fonction de l'analyse de la situation. • Offrir le soutien et l'encadrement nécessaire. • Aviser les parents si l'athlète est mineur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Références aux ressources externes si nécessaire. • Contrat d'engagement dans lequel l'athlète s'engage à respecter le code de conduite et à cesser tous les comportements de violence ou d'intimidation. 	<p>Tout dépendant la gravité et la nature des gestes posés, les sanctions suivantes peuvent être appliquées :</p> <p>Arrêt d'agir, Rencontre avec la direction, Rencontre avec les parents, Réparation des torts, Suspension du club à court terme, expulsion du club</p> <p>***La police et l'officier aux plaintes peuvent être appelés à intervenir au besoin.</p>	<p>Rencontres de suivi pour s'assurer que l'athlète ait pris conscience de ses comportements et qu'il respecte ses engagements.</p>
Témoin	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir le soutien et l'encadrement nécessaire. • https://youtu.be/f2csLC Hblgl 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser sur le rôle important des témoins dans de telles situations. • Références aux ressources externes si nécessaire. 	<p>N/A</p>	<p>Suivi afin de vérifier si les mesures de soutien et d'encadrement sont mises en place.</p>

3. Sanction possible

En cas d'infraction au code d'éthique de la FQSC un membre peut se voir imposer l'une des sanctions suivantes. L'intensité de la sanction est déterminée selon plusieurs facteurs tels que la gravité et la récidive. Il ne s'agit pas d'une gradation de sanction.

- Avertissement verbal
- Avertissement aux parents
- Avertissement écrit avec mise à l'avis de la présidente et du conseil d'administration
- Suspension de la compétition ou des entraînements
- Exclusion du club

Cette liste ne constitue pas l'ensemble des sanctions possibles. Au besoin le club se réserve le droit de transférer une dossier au service de police ou autres instances habilitées.

Formulaire de signalement ou de plainte

*Ce document est confidentiel, et seule la personne responsable du traitement du signalement ou de la plainte pourra le lire.

Date de la prise de déclaration :

Je remplis ce formulaire parce que :

Je vis de l'intimidation ou un acte de violence.

Je suis témoin d'intimidation ou d'acte de violence.

Nom de la personne qui vit de l'intimidation ou de la violence :

Auteur(s) des gestes :

Témoin(s) :

Date de l'événement :

Endroit où l'incident s'est déroulé (préciser s'il s'agit d'internet) :

Depuis combien de temps la situation dure-t-elle?

Quelques jours

Plus d'une semaine

Un mois

Plus d'un mois

Combien de fois cela est-il arrivé?

Plusieurs fois par jour

Une fois par jour

Plusieurs fois par semaine

Une fois par semaine

Quelques fois par mois

Autre :

Explique dans tes mots ce qui s'est passé. Tu peux aussi cocher les comportements que tu as vus ou ce que tu as vécu.

Violence physique : faire bousculer, trébucher, contraindre, etc.

Violence verbale : Insulte, menace, moquerie, remarque homophobe ou raciste, etc.

Vandalisme : s'approprier ou détruire le bien d'autrui, etc.

Geste ou remarque à caractère sexuel

Sociale : propagation de mensonge ou de rumeur, humiliation,

Exclusion : Isolement, etc.

Autre :

Nom de la personne qui accueille le signalement ou la plainte :	
--	--

À compléter par le DG :

Nom de l'intervenant :

Critères pour statuer sur l'intimidation : <i>Présence des 4 critères = intimidation</i>	<input type="checkbox"/> Inégalité des pouvoirs <input type="checkbox"/> Intention ou non de faire du tort <input type="checkbox"/> Sentiment de détresse chez la victime <input type="checkbox"/> Répétition des gestes sur une certaine période
--	--

Interventions que vous avez préconisé auprès (cochez) :

Victime(s)	<input type="checkbox"/> Rédiger la version des faits. <input type="checkbox"/> Rassurer <input type="checkbox"/> Mesure de protection (s'il y a lieu) <input type="checkbox"/> Appel aux parents <input type="checkbox"/> Référence aux ressources externes si nécessaire
-------------------	--

Intimidateur(s)	<input type="checkbox"/> Intervention immédiate dans le groupe (s'il y a lieu) <input type="checkbox"/> Rédiger version des faits <input type="checkbox"/> Retrait temporaire – Discussion avec CA des mesures prises <input type="checkbox"/> Appel aux parents
------------------------	---

Témoin(s)	<input type="checkbox"/> Rédiger la version des faits. <input type="checkbox"/> Rassurer <input type="checkbox"/> Mesure de protection (s'il y a lieu) <input type="checkbox"/> Appel aux parents <input type="checkbox"/> Référence aux ressources externes si nécessaire
------------------	--

Dates des suivis :	
---------------------------	--

